

Mardi 25 AVRIL - 16h15 – 17h30

A l'école élémentaire La Maurelle

GALLARGUES LE MONTUEUX

TAP Citoyenneté

Etaient présents : Emma Granier, Juliette Foucart, Fanny Nadal, Eléanore Compère, Julien Boubal, Noan Ortega, Noa Dupuis, Julien Delcoustal, Paolo Aschieri

Cédric Boccanfuso et Laurence Fauquet

Absents excusés : Liu-Li Besançon, Maxence Giraud

I. Prochaines dates à retenir :

Cérémonie fin de la 2de guerre mondiale : Lundi 8 Mai Rdv à 11h15 devant la mairie

Prochain TAP Mardi 23 Mai à 16H

Jeudi 25 Mai : Course nature la Foulée des 2 clochers (gratuit pour les enfants)

Prochain Conseil municipal enfant en mairie à 18H le Vendredi 16 Juin

Concours de talent (voir ci-dessous) Vendredi 15 Septembre

II. Les jeunes élus présents au nettoyage des berges du Vidourle racontent leur matinée avec les pêcheurs et les chasseurs :

Eléanore : Certains coins de garrigue étaient très sales, on a trouvé des bouts de ferrailles et pleins de déchets.

Juliette: Vers la LGV on a trouvé un dépôt sauvage avec un vélo d'appartement, des pièges à rats... c'était dégoûtant. Vers les 28 ponts on a trouvé un pot d'échappement.

Emma : Vers le grillage du camping y a des gens qui ont vidé leur cendrier et laisser tous les mégots par terre.

Julien B : Dans les champs vers Villetelle, on a trouvé pleins de bouts de plastiques dispersés.

Les enfants rappellent leur sensibilité pour la protection de la nature et l'écologie. Un article de presse va paraître dans le midi libre sur le sujet de l'éco-citoyenneté et du projet mis en place avec Boris du centre de loisirs s'intitulant le Défi recyclum.

Pour plus de renseignements : <http://www.defirecyclum.org/>

III. Les jeunes élus ont lu et approuvé le règlement du concours de talent ci-dessous :

Règlement du concours (version 1)

Titre : **RESTE À TROUVER :** Gallargues à un incroyable talent/ Gallus Talents/ Ma ville a du talent

Article n°1 : Les organisateurs

C'est la Mairie et le conseil municipal des enfants de Gallargues le Montueux qui organisent le concours.

Article n°2 : Conditions de participation

Les personnes autorisées à participer au concours sont :

- Les Élémentaires à partir du CP jusqu'au CM2.
- Les collégiens à partir de la 6^{ème} jusqu'à la 3^{ème}.
- Les lycéens de la Seconde à la Terminale.
- Les adultes accompagnés d'un enfant

Un appel à candidature sera effectué par voie de presse, par le M@gazine de la municipalité, par son annexe l'agenda mensuel, par le site internet et la page facebook ainsi que par affichage sur les supports visuel dans le village, du 1^{er} juin au 31 Août 2017.

Article n° 3 : Les catégories

Sont acceptées pour concourir :

- Le chant – la musique
- La danse.
- L'humour - théâtre
- La gymnastique.
- Les arts du cirque
- Les arts de rues
- Autre (accepté par le président du jury)

Article n°4 : Les dates

La date du concours est prévue le **vendredi 15 septembre 2017**

Article n°5 : Lieu du concours

Le concours se déroulera sur la scène de la Maison du peuple, rue Marcel Dublet à Gallargues le Montueux.

Article n°6 : Les résultats

Les résultats seront dévoilés le soir-même :

Les Élémentaires remporteront 3 prix / Les collégiens remporteront 2 prix

Les lycéens remporteront 1 prix / Les adultes / enfant remporteront 1 prix

Les lots à gagner sont variables mais seront de l'ordre de :

- Des bouquets de fleur.
- Des médailles.
- Des coupes.
- Des repas dans les restaurants du village.
- Des produits technologiques (clés USB ...)

Article n°7 : L'inscription

Après l'appel à candidature (Art.2) les volontaires participants devront soit s'inscrire soit sur papier avec un bulletin d'inscription, soit par internet sur le site de la commune. Le nombre de candidat est limité à par catégorie d'âge afin de faciliter le passage de chacun. Les premiers inscrits sont les premiers sélectionnés, les autres seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée. L'inscription est gratuite.

Il sera accepté :

18 candidats catégorie Elémentaire / **12** candidats catégorie Collège

6 candidats catégorie Lycéen / **6** candidats Adultes-enfants

Article n°8 : Modalité de passage

La prestation doit durer maximum 3 minutes pour que chacun des candidats aient le temps de montrer son talent.

Seront évalués : la présentation personnelle, la performance, l'esthétique, la créativité...

Article n°9 : Le jury

Les participants ne peuvent pas faire partie du jury. Le jury se composera de :

- Quatre enfants du conseil municipal enfant
- Deux élèves du collège.
- Deux lycéens
- Deux adultes
- Président du jury : Monsieur le Maire

Ceux-là devront donner une note sur une échelle de 0 à 10 à toutes les prestations.

Le public présent pourra aussi voter pour la meilleure prestation par internet et comptera pour une note moyenne qui sera ajoutée à la note du jury.

Article n° 10 :

Les contacts de ce concours sont Laurence Fauquet et Cédric Boccanfuso sur social.gallargues@gmail.com ou par tél en mairie au **04 66 35 02 91**